

Mise en place de la mutuelle communale

Publié le 06/06/2015



Bertrand Sourbé et Philippe Cossoul répondent aux nombreuses questions de l'auditoire./ Photo DDM, C. C.

La ville, le Centre Communal d'Actions Sociales et l'association Action de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (ACTIOM) mettent en place une mutuelle communale. Cette complémentaire santé négociée et mutualisée est uniquement réservée aux Plaisançois. En réunion publique, le 2 juin, Marie-Claude Leclerc, adjointe au maire et conseillère départementale, insiste sur l'implication des personnels du CCAS, porteurs du projet, et la volonté des élus de proposer une offre accessible à tous, mais surtout que les représentants de l'association sont les seuls à pouvoir renseigner et conseiller au mieux les futurs adhérents.

Devant un auditoire attentif, Philippe Cossoul et Bertrand Sourbé, ont présenté l'action «Ma commune, ma santé» Son but est d'aider le retour aux soins pour les personnes qui en sont privées ou alléger le coût des cotisations pour les autres par des contrats adaptés aux plus près des besoins, pour les -60 ans ou + 60 ans ou pouvant bénéficier de l'ACS (aide à la complémentaire santé) par exemple.

L'association s'est entourée de deux partenaires de soins Itelis et Carte blanche regroupant des professionnels de santé et de trois mutuelles : Miel Mutuelle, Pavillon Prévoyance et SMATIS. L'association représente les adhérents auprès des mutuelles et par l'action collective et mutualisée permet de négocier un meilleur tarif, d'éviter de subir les augmentations des cotisations d'une année sur l'autre. Après l'adhésion de 10 € à l'association, de nombreuses catégories professionnelles peuvent accéder à cette offre, commerçants, artisans, agriculteurs, professionnels libéraux, mais aussi les étudiants, les demandeurs d'emploi, les seniors.

A partir du 16 juin (et tous les mardis des mois de juin, septembre et octobre) de 14 heures à 18 heures, les représentants de l'association tiendront des permanences dans une salle de la mairie.

Pour des études personnalisées il suffit de prendre rendez-vous au 0 562 135 252 et d'apporter ses contrats comme éléments de comparaison. Tous les documents pour souscrire seront disponibles en mairie, au CCAS et lors des permanences.